

2008/277 - Désignation de représentants de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme et Bureau des Congrès (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

Association Loi 1901, l'office du Tourisme est administré par un Conseil composé pour 1/3 au maximum de membres de droit que sont les collectivités finançant l'office du tourisme. La Ville de Lyon dispose de 3 sièges. Je vous propose les candidatures suivantes :

- **Jean Michel DACLIN**
- **Thérèse RABATEL**
- **Richard BRUMM**

Y-a-t'il d'autres candidatures ?

(Adopté.)